

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET VIE DANSE



## **ARTICLE 1 - Le règlement intérieur**

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Toute personne ne respectant pas le règlement est susceptible d'être renvoyée. Le présent règlement est révisable tous les ans.

## **ARTICLE 2 - Cours, Inscription et paiement**

### A) Cours

Les cours de danse sont dispensés de septembre à juin et sont limités en place. Les places sont délivrées lors des inscriptions, avec priorité pour les anciens adhérents (élèves de l'année passée). Quelques places supplémentaires peuvent être créées en cas de situation exceptionnelle, et sur l'accord du professeur de danse. Une place est délivrée lorsque le dossier d'inscription est complet (formulaire rempli et paiement effectué).

Pendant les vacances scolaires et les jours fériés, les cours de danse n'ont pas lieu. Les cours durant les jours fériés ne seront pas rattrapés. Le premier cours d'essai est gratuit pour les nouveaux adhérents et pour les élèves passant au niveau supérieur.

En cas d'absence du professeur, les parents seront prévenus par mail ou par SMS et un message sera affiché sur la porte extérieure des studios de danse. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu (ces cours seront rattrapés dans la mesure du possible).

### B) Inscription

Les inscriptions se déroulent au début de l'année scolaire, dès la reprise des cours. Des périodes d'inscriptions particulières peuvent être mises en place si nécessaire afin d'assurer le bon déroulement des adhésions. Deux méthodes d'inscription sont disponibles en fonction du tarif choisi :

- **Inscription via la plateforme HelloAsso (tarif annuel uniquement)** : l'inscription à l'aide de la plateforme HelloAsso n'est disponible qu'avec le tarif annuel (le paiement se fait en ligne). Lorsque la procédure d'adhésion est terminée (paiement effectué), l'inscription est effective immédiatement et une place est alors délivrée à l'adhérent.
- **Inscription via le formulaire en ligne (tarif trimestriel et mensuel uniquement)** : l'inscription via le formulaire en ligne (disponible sur le site internet) n'est disponible qu'avec les tarifs trimestriel et mensuel (le paiement se fait par chèque). **Tant que le règlement complet des cours n'a pas été effectué, l'inscription n'est pas définitive même si le dossier a été envoyé, et aucune place n'est réservée pour le futur adhérent.** Lorsque le règlement du cours est effectué, l'inscription devient effective et une place est délivrée à l'adhérent.

En cas de cours complets, une liste d'attente est mise en place pour ces cours. L'inscription sur cette liste se fait via un formulaire en ligne (gratuit), disponible sur le site internet. Si une place se libère pour un cours, la première personne de la liste concernant ce cours est contactée afin d'informer de la possibilité de s'inscrire. Les modalités d'inscription s'appliquent alors.

Les nouveaux adhérents doivent obligatoirement fournir un certificat médical de moins de trois ans lors de leur inscription. Pour les anciens adhérents, un certificat médical de moins de trois ans, s'il est déjà en notre possession, reste valable. Dans ce cas, l'ancien adhérent doit fournir un formulaire santé lors de son inscription.

### C) Paiement

Les tarifs des cours collectifs et cours particuliers sont établis annuellement. Ils sont à votre disposition dès la date officielle de reprise des cours, sur le site internet de l'association (etviedanse17.fr), et ainsi consultables par tous. Plusieurs solutions de paiement sont disponibles :

- **Paiement Annuel** : paiement en ligne sur la plateforme HelloAsso.
- **Paiement Trimestriel** : à la suite du formulaire en ligne complété, 3 chèques rédigés à la même date remis au début du cours suivant et mis en banque en octobre, janvier et avril.
- **Paiement Mensuel** : à la suite du formulaire en ligne complété, 10 chèques rédigés à la même date remis au début du cours suivant et mis en banque le 6 de chaque mois.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Et Vie Danse ». **Tous les chèques** devront être remis après avoir complété le dossier d'inscription en ligne. **Merci d'indiquer le nom, le prénom et le cours de l'élève au dos de chaque chèque.**

Chaque adhérent souhaitant s'inscrire à plusieurs cours bénéficie d'une réduction personnelle, dite "cours multiples". **Cette réduction ne s'applique pas à l'ensemble de la famille, mais à chaque personne inscrite individuellement.**

En cas de retard de paiement, un délai de 15 jours est accordé à l'adhérent pour régler sa situation. **Passé ce délai, une pénalité de 0,50€ par jour est appliquée jusqu'à ce que le règlement du cours soit effectué.** Si l'adhérent décide d'arrêter les cours en ayant un retard de paiement et s'il décide de se réinscrire l'année suivante, en plus de perdre sa priorité d'inscription, il devra payer en une seule fois ce retard avant de procéder au règlement de la nouvelle année.



Aucun remboursement ne pourra s'effectuer, hormis avec un certificat médical, pour cause de santé réelle, donné lors d'un cours ou par mail la semaine de l'arrêt. Si un élève décide d'arrêter en cours d'année, cela ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Un cours non suivi, pour toute autre raison, **ne fera l'objet d'aucune déduction.**

Si la famille décide que l'enfant ne participe pas au spectacle ou démonstration de danse, aucun remboursement de cours ne sera mis en place.

### **ARTICLE 3 - Consignes pendant les cours**

Pour le respect du travail de chacun, les élèves sont tenus de :

- Avoir un comportement correct.
- Respecter les locaux et tout le mobilier mis à votre disposition.
- Ne pas mâcher de chewing-gum pendant les cours de danse.
- Ne pas porter de bijoux pendant les cours.

L'accès à la salle de danse est exclusivement réservé aux élèves et professeurs. Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre des séances dites « portes ouvertes ». Il est demandé aux parents et danseurs d'être le plus silencieux possible.

L'association décline toute responsabilité en cas de vols (possibilité de mettre les affaires de valeurs dans la salle de danse). Les vestiaires ne sont pas fermés à clé pendant les cours.

Pour les papas qui viennent chercher leurs enfants, vous devez respecter le fait que nous avons une dominante de filles et jeunes filles qui occupent les vestiaires, merci de votre compréhension.

### **ARTICLE 4 - Gala de fin d'année et costumes**

Chaque fin d'année scolaire, l'association organise un Gala de danse, permettant aux élèves de montrer le travail accompli durant l'année au travers de différentes chorégraphies. Pour chaque chorégraphie, l'association prête des costumes aux danseuses et danseurs. Les costumes sont prêtés en bon état et il est de votre responsabilité d'en prendre soin. Ils doivent être restitués immédiatement après la dernière représentation le jour du Gala. Toute dégradation, ainsi que toute perte, d'un costume prêté pourra faire l'objet d'une compensation financière dont le montant sera déterminé en accord avec la gravité des dommages ou le coût de remplacement, après évaluation par un membre désigné du bureau de l'association.

En fonction du budget annuel disponible pour les costumes du Gala de fin d'année, il est possible que l'association vous sollicite individuellement pour l'achat de costumes pour vous ou votre (ou vos) enfant(s). Cette décision sera prise en fonction des besoins spécifiques de chaque chorégraphie. Après le spectacle, libre à vous de garder les costumes achetés ou d'en faire don à l'association.

### **ARTICLE 5 - Présence et absence des élèves**

Les élèves doivent être assidus en cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Le professeur notera systématiquement en début de cours les présences et ainsi que lors des répétitions du spectacle. Le professeur et l'association sont civilement responsables des élèves pendant la durée des cours et de leur présence dans le vestiaire.

Toute absence doit être signalée auprès d'un membre du bureau ou par mail à l'adresse [etviedanse17@gmail.com](mailto:etviedanse17@gmail.com), ou directement au professeur.

### **ARTICLE 6 - Les membres bénévoles**

Les personnes responsables de l'association sont toutes bénévoles. Elles aident et organisent le bon fonctionnement de l'école et sont toujours à votre écoute. **Seul le professeur décide suivant les capacités de l'élève de son passage en niveau supérieur.**

### **ARTICLE 7 - Manquement au présent règlement**

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par téléphone au 06 41 66 12 50 ou par mail à l'adresse [etviedanse17@gmail.com](mailto:etviedanse17@gmail.com).